



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.206/PC(II)/6  
23 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION  
DES CATASTROPHES

Comité préparatoire  
Deuxième session  
Genève, 11-12 octobre 2004  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**STRUCTURE PROPOSÉE POUR LA CONFÉRENCE MONDIALE  
SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES**

Note du secrétariat

Le projet de structure de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a été élaboré conformément à la résolution A/RES/58/214 de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la base des débats du Bureau du Comité préparatoire et d'autres discussions avec diverses parties prenantes, notamment lors de la neuvième session de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, et en consultation avec le Gouvernement hôte.

## **I. Introduction**

1. Lorsqu'elle a décidé de convoquer une Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, par sa résolution A/RES/58/214, l'Assemblée générale a invité les États membres, tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et toutes les autres institutions et organisations intergouvernementales compétentes, en particulier les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, à participer activement à cette conférence (par. 14), et elle a encouragé les grands groupes à y contribuer de manière effective (par. 16).

2. La structure globale de la Conférence est conçue de manière à permettre la tenue de débats spécialisés débouchant sur des changements et des résultats concrets, et à encourager la participation et les contributions de divers acteurs de premier plan. La Conférence s'articulera autour de trois grands processus, à savoir un volet intergouvernemental, un volet thématique pour l'échange de connaissances et un forum pour la participation du public.

3. La Conférence aura lieu à Kobe (préfecture de Hyogo, Japon), à l'hôtel Portopia et dans le Centre international de conférences attenant ainsi que dans le Centre international des expositions. Les volets intergouvernemental et thématique se tiendront dans une zone de l'hôtel Portopia dont l'accès sera réservé aux personnes accréditées et inscrites, tandis que le forum public, dans le Centre international de conférences et dans le Centre international des expositions, sera ouvert au public.

## **II. Volet intergouvernemental**

4. Le volet intergouvernemental permettra aux délégations de se réunir pour conclure l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama, afin de mettre à jour le cadre directeur pour la prévention des catastrophes et d'identifier les éléments d'un programme d'action en la matière pour la période 2005-2015. Ce sera également l'occasion de cerner les secteurs prioritaires dans lesquels les États membres seront invités à fixer des objectifs volontaires, en vue de garantir l'application des dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement.

5. Le volet intergouvernemental sera en outre l'occasion pour les délégations de faire des déclarations, ainsi que d'examiner et de négocier les recommandations de la Conférence en vue de leur approbation finale. Une salle sera réservée aux séances plénières (Ohwada Room) et une autre (Kairaku Room) aux séances de la grande Commission pour les négociations et le travail de rédaction. Des salles seront également mises à la disposition des délégations pour les consultations bilatérales ou de groupe, sur demande auprès du secrétariat de la Conférence. Les rencontres intergouvernementales seront prioritaires par rapport aux autres réunions.

## **III. Volet thématique**

6. Coordonné par le secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, le volet thématique vise à compléter et à enrichir les débats au niveau intergouvernemental sur les résultats escomptés du programme, en privilégiant notamment:

- L'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques afin de favoriser la mise en œuvre du programme à adopter, dans les domaines couverts par les cinq thèmes retenus, et la définition des questions devant être examinée plus avant aux niveaux international, régional, national et local; et,
- Le lancement d'initiatives ou de partenariats ciblés pour faciliter l'application de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, ainsi que pour favoriser la mise en réseau et l'échange d'informations entre partenaires et organisations.

7. Le volet thématique comprendra trois tables rondes de haut niveau, une série de réunions articulées autour des cinq thèmes et une réunion régionale.

### 1) **Tables rondes de haut niveau**

8. Les tables rondes de haut niveau porteront sur les questions dont il est apparu, lors de l'examen de l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama, qu'elles exigeaient une plus grande volonté politique, une médiatisation et une participation de haut niveau. En particulier, les thèmes retenus correspondent à des questions cruciales et à des problèmes naissants qui requièrent une attention spéciale dans les programmes de prévention des catastrophes.

9. Les trois thèmes des tables rondes sont les suivants:

#### a) **Les risques de catastrophe: le prochain défi posé au développement**

Le développement durable est menacé par la multiplication des catastrophes. En matière de développement, les investissements comme les pratiques doivent tenir compte systématiquement du risque d'aléas naturels ou connexes. Des responsables de programmes de développement et d'institutions financières, ainsi qu'un ministre et le maire d'une grande ville, donneront leur point de vue sur les moyens de relever ce défi.

#### b) **Apprendre à vivre face au risque**

L'éducation, la formation professionnelle et l'échange d'informations comptent parmi les outils les plus puissants de prévention des catastrophes. Des responsables d'organisations internationales de premier plan, d'éminents spécialistes et un ministre examineront les mesures à prendre, à l'aube de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, pour renforcer l'éducation et la formation afin de promouvoir une culture de prévention.

#### c) **Les nouveaux risques: de quoi l'avenir sera-t-il fait?**

Les changements climatiques, le déboisement, l'urbanisation rapide et les épidémies sont quelques exemples parmi bien d'autres, de tendances naissantes qui illustrent les conséquences croissantes des catastrophes. Des responsables d'institutions œuvrant dans ces domaines ainsi que d'éminents spécialistes en examineront les incidences pour les décideurs.

10. Les trois tables rondes de haut niveau se dérouleront sous la forme d'un débat ouvert entre gouvernements et partenaires. Sous réserve de confirmation, elles auront lieu dans la salle des séances plénières, les 18 et 19 janvier 2005. Chacune sera ouverte par un orateur de marque; suivront de brèves interventions des membres de la table ronde puis un échange de vues avec les participants réunis en séance plénière.

## **2) Groupes thématiques**

11. Les groupes thématiques proposés seront directement consacrés aux résultats escomptés de la Conférence et aux questions débattues dans le cadre du processus intergouvernemental. Ils s'articuleront autour de cinq thèmes correspondant aux domaines d'action définis comme prioritaires pour les 10 prochaines années lors de l'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama et des consultations qui ont eu lieu avec les partenaires en prévision de la Conférence. Ces groupes ont été conçus de manière à correspondre étroitement aux cinq domaines prioritaires sur lesquels porteront les débats du volet intergouvernemental.

12. Un débat thématique, avec la participation active des représentants des principales organisations dont les activités se rapportent au thème concerné et des représentants des pays, permettra de présenter chacun des cinq thèmes et donnera le ton de la discussion. Ces cinq débats seront complétés par des réunions thématiques simultanées qui examineront des questions plus spécifiques en rapport avec le thème concerné. On compte que les débats thématiques seront présidés par des représentants des pays. Leur préparation sera coordonnée par les principales organisations suivantes:

- a) Gouvernance: cadres institutionnels et de politique générale en matière de réduction des risques:  
PNUD, ONU-Habitat, Programme des Volontaires des Nations Unies, ProVention Consortium;
- b) Identification, évaluation, surveillance des risques et alerte précoce:  
OMM, CCR, Université des Nations Unies;
- c) Gestion des connaissances et éducation: inspirer aux populations locales un esprit de résilience:  
UNESCO, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, UNICEF;
- d) Réduction des facteurs de risque sous-jacent:  
PNUE, OMS, CNUDR;
- e) Préparation pour une intervention efficace:  
OCHA, PAM.

13. Les organismes, gouvernements, ONG et autres participants accrédités à la Conférence sont invités à contribuer au volet thématique en organisant des réunions sur l'un des cinq thèmes proposés. Compte tenu du vif intérêt suscité par les réunions et du nombre limité de salles disponibles, les partenaires qui prévoient de traiter de sujets similaires sont encouragés à collaborer étroitement et, dans la mesure du possible, à organiser des réunions communes.

La préférence sera donnée aux manifestations organisées conjointement par des partenaires gouvernementaux, non gouvernementaux et intergouvernementaux. Le secrétariat de la Conférence facilitera la collaboration entre les organisateurs de réunions. Il fera également des recommandations au bureau pour la sélection des réunions, sur la base de critères transparents.

14. Les organisateurs de réunions thématiques décident eux-mêmes du nombre de participants et de la formule choisie (réunion-débat, exposé, table ronde, questions-réponses). Le secrétariat de la Conférence fournira les informations nécessaires sur la capacité de la salle allouée et le matériel dont elle est équipée.

15. Le rapporteur de chaque débat thématique soumettra un rapport au Président, qui en rendra compte en séance plénière. L'organisateur de chaque réunion thématique sera invité à remettre au rapporteur un document résumant les conclusions du débat, afin que celles-ci soient également présentées en séance plénière.

16. Il est prévu de publier un rapport distinct qui regroupera les informations partagées lors des débats des groupes thématiques (telles qu'enseignements tirés et bonnes pratiques), pour aider les tiers qui voudront mettre à profit les expériences passées.

### **3) Réunion régionale**

17. Une réunion régionale est prévue pour permettre aux pays et aux organisations participant à la Conférence, en particulier à celles qui ont une dimension régionale, d'échanger des données d'expérience et les enseignements tirés de leur travail dans le domaine de l'atténuation des risques. Les exposés présentés par les régions et les échanges de vues interrégionaux auront lieu dans la salle des séances plénières. Cette réunion est prévue à titre provisoire le 21 janvier 2005. Un programme récapitulatif présentant la structure de la Conférence sera élaboré à l'avance par le secrétariat et affiché sur son site Web.

## **IV. Forum public**

18. Le forum public comprendra des ateliers, des stands d'exposition, des présentations par affiches et un centre des ONG, entre autres. Ce sera l'occasion pour diverses organisations de promouvoir leurs propres activités au moyen d'affiches, de vidéos, de films et d'expositions, et d'organiser des débats publics, des séminaires et diverses autres manifestations. Les organisateurs peuvent en être aussi bien des gouvernements que des ONG, des organismes techniques ou des acteurs du secteur privé. Il ne sera pas nécessaire d'avoir le statut de participant accrédité pour organiser ces manifestations. Les groupes qui souhaitent le faire dans le cadre du forum public peuvent formuler leur demande en ligne sur le site Web de la Conférence. Le forum sera ouvert au grand public (en particulier aux lycéens et étudiants) ainsi qu'aux participants à la Conférence.

19. Le forum public aura lieu tout près de l'endroit où se dérouleront les volets intergouvernemental et thématique de la Conférence, dans le Centre international de conférences et le Centre international des expositions de Kobe. Un programme détaillé sera établi avant la Conférence et affiché sur son site Web.

-----